

ASSEMBLÉE NATIONALE13 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE482

présenté par

M. Causse, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 23, supprimer les mots :
« En particulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel